

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caesud.fr</p>	<p><b>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</b> Extrait du registre des décisions du Président</p> <p><b>DÉCISION DU PRÉSIDENT</b></p>	<p><b>CA-PDT-2025- 143</b></p>
--	---	------------------------------------

**Travaux de restauration du clos-couvert de la Bibliothèque Intercommunale d'Étampes lot 1, lot 2, lot 3 et lot 4**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU la délibération du 30 septembre 2024 n° CA-DEL-2024-104 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a arrêté la liste des délégations consenties au Président et au Bureau communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres,

**CONSIDÉRANT** qu'une procédure de commande publique passée par voie de procédure adaptée relative aux « Travaux de restauration du clos-couvert de la Bibliothèque Intercommunale d'Étampes » a été lancée,

**CONSIDÉRANT** que les offres des entreprises J. RICHARD, SCHNEIDER, MENUISERIES LEBLOND PERE & FILS et CARLOS TAVARES étaient considérées comme les offres économiquement les plus avantageuses à l'issue des phases d'analyse des offres respectivement pour le lot 1, le lot 2, le lot 3 et le lot 4.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** D'attribuer à l'entreprise J. RICHARD, 10 rue des Tulipiers – ZA des Gravelles, 91580 ETRECHY, le marché du lot 1 pour un montant global de 552 501, 07 € HT (663 001, 28 € TTC).

**ARTICLE 2 :** D'attribuer à l'entreprise SCHNEIDER, 3 rue Paster, 91170 VIRY – CHATILLON, le marché du lot 2 pour un montant global de 344 705, 48 € HT (413 646, 57 € TTC).

**ARTICLE 3 :** D'attribuer à l'entreprise MENUISERIE LEBLOND PERE & FILS, 25 rue Saint Michel, 21220 TERNANT, le marché du lot 3 pour un montant global de 313 237, 70 € HT (375 885, 24 € TTC).

**ARTICLE 4 :** D'attribuer à l'entreprise CARLOS TAVARES, 7 route de Châtillon, 45390, PUISSEAUX, le marché du lot 4 pour un montant global de 17 880, 05 € HT (21 456, 06 € TTC).

**ARTICLE 5 :** De signer le marché « Travaux de restauration du clos-couvert de la Bibliothèque Intercommunale d'Étampes » et tous les documents y afférents.

**ARTICLE 6 :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou

d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 7** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités.
- Direction du Service Bâtiment.

Le Président

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication ou notification le :